

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMITE CHARGE DE LA QUESTION DE JERUSALEM

RESTRICTED

Com. Jer/SR.26
3 May 1949

FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE RENDU D'UNE REUNION ENTRE LE COMITE
CHARGE DE LA QUESTION DE JERUSALEM ET LA DELEGATION
DE L'EGYPTE

(26ème REUNION DU COMITE)

tenue à Lausanne, le mardi 3 mai 1949 à 15 heures.

Présents: M. Yenisey (Turquie) - Président
M. Benoist (France)
M. Barco (Etats-Unis d'Amérique)

Dr. Serup Secrétaire du Comité

Abdel Chafi el Labbane) Représentant de
Mahmoud Ramzy) l'Egypte.

LE PRESIDENT résume brièvement la tâche dont est chargé le Comité, et cite les paragraphes 7 et 8 de la résolution de l'Assemblée générale qui exposent certains principes concernant Jerusalem et les Lieux Saints. Le Comité de Jérusalem, nommé par la Commission pour exécuter les instructions données par cette résolution, a travaillé pendant deux mois à Jérusalem et est entré en contact avec tous les organismes et groupes représentatifs des parties intéressées. Il a préparé un certain nombre de propositions en vue d'instituer un régime international à Jérusalem, mais il désire maintenant s'assurer des vues de toutes les parties intéressées. En conséquence, le Comité a préparé deux questionnaires qui ont été diffusés, l'un concernant le régime de Jérusalem, l'autre la protection des Lieux Saints situés en dehors de Jérusalem. Ces deux questionnaires sont destinés aux délégations présentes à Lausanne; ils ne visent qu'à rassembler des informations et n'engagent le Comité en aucune façon.

M. Abdel Chafi EL LABBANE declare qu'il préférerait fournir plus tard les réponses de sa délégation à ces questionnaires, lorsqu'il aura eu l'occasion d'étudier les documents. Il rappelle au Comité que les délégations arabes présentes aux réunions de Beyrouth ont accepté le principe de l'internationalisation de Jérusalem pour témoigner de leur respect envers les décisions de l'Assemblée générale, et à condition qu'il soit donné des garanties de stabilité. Il a donc l'impression qu'il appartient au Comité de proposer les garanties qu'il estime suffisantes; sa délégation sera heureuse d'apporter son concours aux travaux du Comité.

En ce qui concerne les Lieux Saints, il attire l'attention du Comité sur le rôle de fidèles gardiens que les Arabes ont joué pendant de nombreux siècles.

Quant à Jérusalem, il exprime l'opinion que le régime international devrait s'étendre au territoire de Jérusalem tout entier, et que si possible il ne devrait y avoir aucune division de la Cité en zones, étant donné l'interdépendance de la nouvelle ville et de la vieille ville. Le maintien de l'unité de la Cité est un élément important en lui-même et constitue la garantie la plus sûre de la permanence et de la stabilité du régime international. Les autres garanties n'ont qu'un caractère accessoire. Il sera disposé à s'exprimer à leur sujet au cours d'une autre séance tenue au début de la semaine.

Le PRESIDENT promet de fournir à la délégation égyptienne la liste des Lieux Saints qui a été préparée par le Comité. Le Comité sera heureux de rencontrer la délégation au début de la semaine suivante et le Président espère que la délégation égyptienne donnera à ces réponses aux questionnaires un caractère aussi complet et aussi détaillé que possible.